

Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

Hygiène - Sécurité - Environnement

Maîtriser vos opérations liées aux marchandises dangereuses

Les établissements qui chargent, transportent ou déchargent des marchandises dangereuses sont soumis à la désignation d'un Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD) par voies routières, ferroviaires, ou navigables.

L'objectif de la mission du CSTMD est d'aider l'établissement à :

- Respecter les règles de prévention des risques inhérents au TMD.
- Améliorer la qualité dans l'intérêt des usagers.
- Minimiser les risques d'accidents pouvant entraîner une détérioration irréversible de l'environnement.
- Minimiser les risques de dommages graves pouvant porter atteinte à l'intégrité physique de personnes.



L'offre Apave

Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

Apave effectue pour votre compte les contrôles de vos matériels et équipements ou accompagne votre CSTMD sur vos projets sécurité.

Mission externalisée de Conseiller à la Sécurité

(chap. 1.8.3 de l'ADR, RID, ADN)

- Etude d'assujettissement.
- Diagnostic initial préalable.
- Audit de suivi.
- Veille réglementaire.
- Assistance à l'élaboration du protocole de sécurité.
- Accompagnement technique (rédaction de procédures, analyses et rapports d'accidents, ...).

Dépôts relatifs à la sûreté

(chap. 1.10 de l'ADR, RID, ADN)

- Assistance à l'élaboration du plan de sûreté.
- Diagnostic d'évaluation des risques pour la sûreté des opérations.
- Analyse de sûreté à l'aide d'un logiciel élaboré par l'Apave.

Formation du personnel

(chap. 1.3 et 1.10.2 de l'ADR, RID, ADN)

- Sécurité.
- Formation générale sur la réglementation TMD, adaptée à la problématique de votre entreprise.
- Sensibilisation à la sûreté.

En complément, nous assurons des formations spécifiques transport pour :

- Déchets Dangereux, DASRI, Produits Phytosanitaires, Explosifs, Matières Radioactives, Amiante, ...

Contrôle des matériels et équipements

- Epreuves initiales sur véhicules et leurs équipements.
- Contrôles et épreuves périodiques sur véhicules et leurs équipements.



Nos atouts

Apave s'appuie sur les compétences de sa filiale BVT (organisme agréé) spécialiste du transport de marchandises dangereuses pour :



- + Délivrer les agréments sur les emballages destinés au transport de matières dangereuses.
- + Former les conducteurs routiers (ch 8.2 de l'ADR), Ecole accréditée IATA en aérien, formation IMDG pour le maritime et préparation à l'examen CSTMD.
- + Conseiller et assister les entreprises et leurs intervenants quel que soit le mode de transport.

Nous **contacter**

www.apave.com

0805 62 5000